



# COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 23/06/2023  
Reçu en préfecture le 23/06/2023  
Publié le Département : ARDECHE  
ID : 007-200039832-20230619-D\_2023\_6\_7-DE-

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

## délibération : D\_2023\_6\_7

L' an deux mille vingt trois, le lundi 19 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - Saint André de Cruzières, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice  
: 31

Date de convocation du : 13 Juin 2023

Présents : 29

**Titulaires** : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

## Objet : Autorisation au Président pour candidater sur l'appel projet 2023 \_ saison 2 Pôle de Pleine Nature Massif Central

### **Pouvoirs** :

Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

### **Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur BONNET Franck

**Secrétaire de Séance** : Madame Bérengère BASTIDE

M. Lionnel ROBERT, Vice-président rappelle que Communauté de communes, celle de Beaume-Drobie et la SPL Cévennes d'Ardèche sont engagées depuis 4 ans dans une structuration de la filière des activités de pleine nature et la mise en place d'un Pôle Pleine Nature.

Avec les rivières et les villages, les activités de pleine nature constituent en effet le 3ème élément d'attractivité, qui déclenche la décision d'achat d'un séjour en Cévennes d'Ardèche.

La démarche Recreater a permis de poser un diagnostic précis sur les pratiques et l'économie de ce secteur. Elle a par ailleurs créé de véritables habitudes de travail avec les professionnels concernés. Cette synergie est d'autant plus réelle que l'ensemble des professionnels se retrouvent confrontés à des évolutions ou des obstacles dans leurs modèles économiques (aléas climatiques, acceptabilité des activités, réglementations, accès aux sites de pratiques entravés, ...). Ils sont donc particulièrement demandeurs d'une bonne articulation avec les collectivités.

Grâce à tout le travail réalisé et le réseau mis en place, il est désormais possible de prétendre à une reconnaissance via l'obtention du label « Pôle Pleine Nature ». Ce dispositif consiste en deux appels à projet articulés entre l'Etat ( Comité Massif Central) et la Région Auvergne Rhône-Alpes, sous la dénomination « Ami région territoire pleine nature ».

Notre territoire est déjà lauréat de l'appel à projet Région (aide de 30% en investissement pour les projets communaux et intercommunaux et 50% d'aides pour les études) . Il conviendrait de déposer un dossier de candidature au titre du Massif central, pour bénéficier d'un financement maximum et pérenne de l'animation, étape préalable pour déposer ensuite les dossiers d'aides en investissement.

L'OT sera chef de file sur cet AMI avec l'appui des 2 Communautés de communes. L'aide serait de 80 000€ sur 3 ans. Il convient d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour déposer le dossier, en lien avec l'Office du tourisme Cévennes d'Ardèche et la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie. A noter enfin que pour donner plus de chances à la candidature, des partenariats seront affichés dans la candidature avec des territoires périphériques (Gard, Lozère) et en particulier avec le Syndicat de la Montagne Ardéchoise.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :**

**D'ACCEPTER de participer à la candidature au dispositif « Pôle pleine Nature » du Massif Central, en lien avec la Communauté de communes Pays Beaume-Drobie et la SPL Cévennes d'Ardèche,  
DE PRENDRE NOTE que la SPL Cévennes d'Ardèche sera chef de file du dispositif,**

**AUTORISE le Président à signer les documents afférents à la présente décision.**

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le

ID : 007-200039832-20230619-D\_2023\_6\_7-DE

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 19/06/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le